

Guide des bonnes pratiques

Pour les parents et les élèves de l'IATA

Mercredi 14 octobre 2020

Table des matières

Parrainage à l'IATA

Invitation à la première réunion de parents les 10 et 13 novembre

Erratum ROI

Ephémérides

Conseils de classes

Remise du premier bulletin

Première réunion de parents

Chers parents,

Chers élèves,

Comme vous le savez sans doute, le début de cette année scolaire est consacré à identifier les besoins pédagogiques que rencontre chaque élève afin d'assurer un accompagnement adéquat pour chacun d'entre eux. Il s'agit ensuite de travailler les contenus et les compétences essentielles qui n'ont pu être enseignés au cours de l'année scolaire dernière en les mettant en lien avec les apprentissages de l'année en cours.

Cette première période formative a pour fonction essentielle de permettre l'état des lieux des forces et des difficultés de chaque élève pour en mobiliser, un maximum ses ressources. Durant cette période, chaque élève a également eu l'occasion de choisir, selon ses affinités, son parrain/ sa marraine, c'est-à-dire sa personne de référence et de confiance qui l'accompagnera pédagogiquement et éducativement tout au long de l'année scolaire.

Ce premier bulletin, remis personnellement par le parrain/la marraine de votre enfant le 30 octobre, vous communiquera des informations pédagogiques observées attentivement par chaque enseignant durant cette première période.

C'est également le parrain/la marraine de votre enfant que vous pourrez rencontrer lors de la première réunion de parents qui se déroulera, en deux soirées pour des raisons sanitaires :

- Le 10 novembre de 16h30 à 19h pour les élèves de 1, 2, 3 et 4Q, 4P
- Le 13 novembre de 16h30 à 19h pour les élèves de 4 T et du troisième degré

Vous trouverez dans ce guide l'invitation à cette rencontre. Vous avez la possibilité de vous y inscrire en envoyant un mail au parrain/à la marraine de votre enfant grâce à votre adresse mail scolaire.

Concernant la situation sanitaire, les informations communiquées dans le guide précédent (*guide des bonnes pratiques du 22 septembre*) sont toujours en vigueur. Nous vous rappelons cependant de bien prévenir l'école en priorité en cas de test positif et d'éviter de communiquer via les réseaux sociaux.

Des cas positifs de covid19 sont apparus dans notre établissement comme partout. La gestion logistique et administrative de la situation est devenue extrêmement compliquée vu l'organisation pédagogique des classes (regroupement en langues, mathématiques, éducation physique, options...). Cette complexité nous amène à préciser notre communication en accord avec les représentants de la médecine scolaire :

- Tous les élèves considérés à *faible risque* doivent redoubler de vigilance et de prudence. Ni le test ni la quarantaine ne sont requis. Considérant que ces recommandations s'adressent à l'ensemble des élèves de l'école, nous n'envoyons plus de courrier spécifique à cette situation.
- Les élèves considérés comme *contacts rapprochés* d'un cas positif sont ou seront avertis personnellement par le Service de Promotion de la Santé à l'École ou par la direction de l'IATA sur leur mail scolaire et tenus d'observer une « quarantaine » en attendant le résultat de leur test. Il en va de même si une classe était mise en « quarantaine ».

Il est également primordial de rappeler l'importance du port du masque et des mesures sanitaires au sein de l'école afin de maintenir l'organisation des cours et des activités en toute sécurité.

Etant donné les conditions climatiques automnales, l'accès au Try Madeleine durant les récréations et temps de midi est, à présent, limité à la surface du terrain de football.

Il n'y a pas de journée pédagogique le 16 octobre. Les cours seront organisés selon l'horaire normal et toute absence sera considérée comme injustifiée.

Enfin, nous vous rappelons que la session d'examens de Noël est annulée et ce, afin de consacrer un maximum de temps aux apprentissages durant toute cette année scolaire.

Notre équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et... n'hésitez pas à consulter régulièrement le site www.iata.be !

En vous remerciant de la confiance que vous nous témoignez,

La direction

Le Parrainage à l'IATA

Le parrainage est une institution en place à l'IATA depuis le début des années 70.

Depuis 50 ans, cette pratique garantit une collaboration fructueuse entre tous les acteurs de l'école en proposant à chaque élève un accompagnement personnel pédagogique et éducatif qui lui permet à lui et à ses parents de bénéficier d'un encadrement privilégié. Durant le mois de septembre, chaque élève a choisi, selon ses affinités, trois de ses professeurs. Depuis ce lundi 12 octobre, l'un d'entre eux devient son parrain/ sa marraine, c'est-à-dire, sa personne de référence tout au long de l'année scolaire.

- Le parrain/la marraine est le trait d'union, l'intermédiaire entre l'élève et les différents intervenants scolaires (professeurs, éducateurs, direction, ...).
- Il/elle est attentif/ve, disponible, à l'écoute de son filleul ou de sa filleule. Il représente La personne de référence.
- Il /elle lui rend son bulletin, dans la farde prévue à cet effet, aux jours et heures prévus dans l'agenda, lui transmet les remarques du conseil de classe, l'aide à prendre conscience de choses à améliorer dans ses méthodes de travail ou dans ses comportements, l'encourage à progresser, relève ses progrès et l'en félicite. En bref, il/elle l'accompagne et l'encadre dans son parcours scolaire.
- Il/elle rencontre aussi ses parents lors des permanences organisées par l'école ou sur rendez-vous.
- Si nécessaire, il /elle peut également orienter son filleul vers des structures adaptées à ses problèmes (PMS, Infor-jeunes, ...)

Le parrainage permet à chaque élève de trouver sa place, en toute confiance. C'est un petit coup de pouce supplémentaire pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de chacun.

Invitation à la première réunion de parents les 10 et 13 novembre

Classes de 1, 2, 3 et 4Q, 4P

Namur, le 14 octobre 2020

Chers parents,

Pendant les premières semaines de la rentrée scolaire, vous avez pu contrôler le travail de votre enfant par la voie du journal de classe dans lequel les résultats partiels sont notés. Ce vendredi 30 octobre 2020, votre enfant recevra son premier bulletin donnant une appréciation sur son travail.

Afin que votre enfant soit constamment suivi de manière efficace et qu'un contact étroit s'établisse entre les parents et l'école, il a été demandé à chaque élève de désigner un de ses professeurs comme responsable de ses études pendant cette année scolaire, son parrain ou sa marraine.

Nous vous invitons à rencontrer ce professeur le mardi 10 novembre 2020 à la permanence qui aura lieu de 16h30 à 19h00 dans les locaux de l'I.A.T.A. rue de la Montagne, 43a à Namur.

Pour éviter de longues attentes et permettre à tous les parents de rencontrer le parrain – la marraine, nous vous saurions gré de limiter votre temps d'entretien à dix minutes. Si vous estimez que votre enfant rencontre des problèmes dont l'importance demande un entretien avec d'autres professeurs, nous vous prions de prendre rendez-vous avec le ou les professeurs concernés via le journal de classe.

En vue de l'organisation pratique de cette permanence, nous vous demandons de remettre – par l'intermédiaire de votre enfant au plus tard le jeudi 5 novembre 2020 – le bulletin de participation ci-dessous au professeur responsable de ses études (vous pouvez également répondre par mail).

Les mesures sanitaires seront d'application : port du masque obligatoire et gel aux entrées de bâtiments.

Pour cet événement, nous limitons le nombre de participants à deux personnes par famille, soit deux adultes, soit un adulte et l'enfant concerné.

Nous comptons sur votre présence et nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

Didier Navez	Benoît Poncelet	Cindy Baillieux	Marylène Mathias
Chef des travaux d'ateliers	Sous-directeur	Sous-directrice	Directrice

BULLETIN DE PARTICIPATION

A la permanence parents-professeurs de l'I.A.T.A. du mardi 10/11/2020 de 16h30 à 19 heures.

Ce bulletin est à remettre au parrain ou marraine **au plus tard** le jeudi 5/11/2020.

Le soussigné

Père-mère-responsable de l'élève

Classe

0 participera à la permanence et désire rencontrer

M(e) à H

1 ne participera pas à la permanence.

Date et signature:

Classes de 4 T et du troisième degré

Namur, le 14 octobre 2020

Chers parents,

Pendant les premières semaines de la rentrée scolaire, vous avez pu contrôler le travail de votre enfant par la voie du journal de classe dans lequel les résultats partiels sont notés. Ce vendredi 30 octobre 2020, votre enfant recevra son premier bulletin donnant une appréciation sur son travail.

Afin que votre enfant soit constamment suivi de manière efficace et qu'un contact étroit s'établisse entre les parents et l'école, il a été demandé à chaque élève de désigner un de ses professeurs comme responsable de ses études pendant cette année scolaire, son parrain ou sa marraine.

Nous vous invitons à rencontrer ce professeur le vendredi 13 novembre 2020 à la permanence qui aura lieu de 16h30 à 19h00 dans les locaux de l'I.A.T.A. rue de la Montagne, 43a à Namur.

Pour éviter de longues attentes et permettre à tous les parents de rencontrer le parrain – la marraine, nous vous saurions gré de limiter votre temps d'entretien à dix minutes. Si vous estimez que votre enfant rencontre des problèmes dont l'importance demande un entretien avec d'autres professeurs, nous vous prions de prendre rendez-vous avec le ou les professeurs concernés via le journal de classe.

En vue de l'organisation pratique de cette permanence, nous vous demandons de remettre – par l'intermédiaire de votre enfant au plus tard le lundi 09 novembre 2020 – le bulletin de participation ci-dessous au professeur responsable de ses études (vous pouvez également répondre par mail).

Les mesures sanitaires seront d'application : port du masque obligatoire et gel aux entrées de bâtiments.

Pour cet événement, nous limitons le nombre de participants à deux personnes par famille, soit deux adultes, soit un adulte et l'enfant concerné.

Nous comptons sur votre présence et nous vous assurons, chers parents, de tout notre dévouement.

Didier Navez	Benoît Poncelet	Cindy Baillieux	Marylène Mathias
Chef des travaux d'ateliers	Sous-directeur	Sous-directrice	Directrice

BULLETIN DE PARTICIPATION

A la permanence parents-professeurs de l'I.A.T.A. du vendredi 13/11/2020 de 16h30 à 19 heures.

Ce bulletin est à remettre au parrain ou marraine **au plus tard** le lundi 09/11/2020.

Le soussigné

Père-mère-responsable de l'élève

Classe

0 participera à la permanence et désire rencontrer

M(e) à H

1 ne participera pas à la permanence.

Date et signature:

Erratum ROI

Nous vous signalons trois modifications du ROI, aux pages A4 et A5 du journal de classe.

Elles sont soulignées et colorées en rouge ci-dessous pour une meilleure visibilité.

VI. FREQUENTATION SCOLAIRE

VI.2. Absences

Toute absence non justifiée inférieure à **une** période de cours n'est pas considérée comme une absence mais comme un retard sanctionné comme tel par le règlement et le projet d'établissement.

...

C) toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme injustifiée. **(Circulaire 7714)**

...

A plus tard à partir du 10^{ème} demi-jour d'absence injustifiée d'un élève, le chef d'établissement ou son délégué le convoque ainsi que ses parents ou la personne responsable, s'il est mineur, par courrier.

Ephémérides

Conseils de classe

Lundi 26 octobre 2020 toute journée (les élèves sont en congé)

Mardi 27 octobre 2020 à partir de 14h30 (certaines classes sont en congé)

Mercredi 28 octobre 2020 à partir de 13h (certaines classes sont en congé)

Remises des bulletins par le parrain

Vendredi 30 octobre 2020 de 9h10 à 10h15

Permanences et rencontres parents/professeurs

Mardi 10 novembre 2020 de 16h30 à 19h (pour le premier degré, les classes de 3ème, 4P et 4Q. Uniquement deux parents ou l'élève et un parent)

Vendredi 13 novembre 2020 de 16h30 à 19h (pour le 3^{ème} degré et les 4TT. Uniquement deux parents ou l'élève et un parent)

